

LETTRÉ OUVERTE

LES PAYSAGES URBAINS HISTORIQUES BRUXELLOIS, UN PATRIMOINE EN DANGER

Reconnaître la voirie comme patrimoine, un atout pour l'identité de la ville et une ressource pour l'avenir dans le cadre des défis du développement durable

Tels que nous les connaissons aujourd'hui à Bruxelles, les voiries et espaces publics remontent pour la plupart au XIXe siècle, c'est-à-dire à une époque où les questions de voirie, d'architecture, d'urbanisme et de réglementation des pratiques faisaient l'objet d'une réflexion commune au bénéfice d'ensembles urbains cohérents, intégrant le bâti et l'espace public. Bruxelles a ainsi hérité d'ensembles urbanistiques et paysagers remarquables qui participent à son identité et ont prouvé leur durabilité et leur fonctionnalité en traversant les siècles. Parmi ceux-ci, on peut citer le Quartier Royal et la rue de la Régence, le Quartier du Béguinage - Pacheco, le Quartier des Marolles, la Place des Barricades, la Place du Luxembourg, la Place de la Liberté, la Place du Congrès, le Quartier Notre-Dame aux Neiges, ...



Vue du quartier royal
Wim Robberechts © CRMS

À Bruxelles, l'application indifférenciée de contraintes normatives et fonctionnelles, comme celles du plan de mobilité Good Move, même dans la voirie des paysages historiques qu'ils soient classés ou non, entraînent à un rythme de plus en plus rapide la disparition de ce patrimoine. A l'étranger, il existe pourtant de nombreux exemples de villes ayant développé une ambitieuse politique environnementale, d'accessibilité et de revalorisation de l'espace public tout en conservant les formes et les matériaux de leurs paysages historiques. C'est le choix de villes anglaises, comme Londres, avec leur politique "Streets for All" qui combine respect du patrimoine, durabilité, et accessibilité de l'espace public. De ce point de vue, les paysages historiques du XIXe siècle ont été conçus le plus souvent en tant qu'espaces partagés, plurifonctionnels dans lesquels les modes actifs sont prioritaires.

Voici quelques exemples de réaménagement, où le patrimoine n'est pas valablement pris en compte :

- Les projets de réaménagement de la **rue de la Régence** s'organisent tronçon par tronçon, sans vision globale à l'échelle du Tracé Royal. Plus de la moitié de la longueur de la rue de la Régence serait à terme dévolue aux arrêts de transport en commun. On y prévoit des quais en sablier et en quinconce, des trottoirs ponctuellement élargis et non linéaires, l'introduction de courbes et contre-courbes, des marquages au sol très présents, des pistes cyclables au tracé irrégulier et des traversées peintes en rouge, ... Autant de propositions qui répondent à des impératifs fonctionnels, certes mais qui fragmenteront et altéreront profondément cette artère majeure pour Bruxelles, ses perspectives vers le Palais de Justice et la place Royale, sa monumentalité, sa composition rectiligne et symétrique ainsi que ses matériaux traditionnels¹. Bien que non classée, c'est une perspective majeure qui rassemble le plus de biens protégés en Région bruxelloise. Elle s'est développée dans la continuité et la cohérence sur plus de deux siècles.



Vue d'époque de la rue de la Régence : trottoirs et rails de tramway s'inscrivent en cohérence avec les formes urbaines. Carte postale issue de la Coll. Belfius © ARB/urban.brussels



Dessin issu de Camillo SITTE, L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte traduites et complétées par Camille Martin, Genève, Ed. Atar / Paris, H. Laurens, 1902, fig. 102, p. 130. Les rails de tram renforcent la linéarité de la rue de la Régence, et en soulignent la perspective.

- Un permis d'urbanisme pour un projet de réaménagement de façade à façade de l'**Avenue de Tervuren** entre la Porte de Tervuren et le Square Léopold II a été déposé². Le tronçon concerné, incluant le Rond-Point Montgomery et s'arrêtant juste avant le Palais Stoclet (en Zone Unesco) a déjà été fort modifié. Si un réaménagement s'y impose et que les interventions trouvent une justification sur le plan de la mobilité et de la végétalisation, l'ambition d'y introduire de nouvelles formules d'aménagement contemporaines s'organise en déconnexion totale du reste du tracé, fait fi de toute reconnaissance patrimoniale de l'avenue en tant que telle, dans son ensemble, et menace à terme, l'entièreté de cet axe prestigieux. Le projet rate l'opportunité de renouer avec sa scénographie basée sur une composition axiale, ses perspectives, ses séquences paysagères grandioses, ponctuées de variations et de squares, ... Lorsqu'on travaille sur une réalisation urbanistique, aménagée entre 1895 et 1897 d'après les plans de V. BESME, ayant une telle valeur et monumentalité, le patrimoine doit figurer parmi les objectifs prioritaires du projet et le périmètre d'intervention ne peut être réduit à des tronçons sans se fonder sur un masterplan d'ensemble. Un projet de mobilité dans un tel contexte devrait aussi intégrer les acteurs en charge du patrimoine, dès le début. Cela n'a pas été le cas et demain à terme, le projet d'aménagement risque de se poursuivre de la même manière devant le Palais Stoclet ...

¹ Voir avis CRMS : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/719/BXL40193_719_PU_Regence.pdf Le dossier a ensuite fait l'objet de modifications, mais à la marge. Le projet modifié demeure dénaturant pour le patrimoine.

² Voir avis CRMS : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/727/WSP40017_727_PU_Tervuren_115_251_1_114.pdf



Avenue de Tervuren, Vue d'époque montrant une composition paysagère symétrique, intégrant tous les modes de déplacements (piétons, vélos, trams, carrosses, etc) - Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels



Avenue de Tervuren, une composition axiale mettant en relation l'aménagement de la voirie avec la géométrie des arcades du Cinquantenaire, même au temps de l'automobile. Coll. Ministère des Travaux publics, 1962

- En juillet 2022, à l'issue d'une étude sur la protection du patrimoine néoclassique dans la Région bruxelloise³, la CRMS a proposé au Gouvernement sortant le classement des **Place des Barricades, Quartier du Béguinage et Rue Coppens**. Ses propositions⁴, détaillant la valeur patrimoniale de ces sites absolument remarquables, n'ont jamais été suivies d'effet par le Gouvernement sortant qui ne leur a même pas donné suite ...



Rue Coppens,
A. de Ville de Goyet © urban.brussels



Place des Barricades,
W. Robberechts © urban.brussels

- Récemment, le Gouvernement sortant a délivré, en voie de recours, un permis de réaménagement de façade à façade du site classé de la **Place de la Liberté** malgré un avis conforme défavorable⁵ de la Commission Royale des Monuments et des Sites, un refus de permis du fonctionnaire délégué régional et un avis défavorable du Collège d'urbanisme, tous trois considérant que cela constituerait une perte majeure d'intérêt patrimonial, et une suppression de l'objet même du classement – ce qui peut d'ailleurs être assimilé à une démolition partielle du site classé, légalement interdite (CoBAT, article 232). La CRMS a interpellé l'ensemble du Conseil des Ministres suite à cette décision. A ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée et il semble que les travaux de démolition démarreront déjà cet été ... La CRMS rappelle aussi que sa position sur les arbres a été donnée dans le cadre de l'analyse du nouvel aménagement et compte tenu de l'état du système racinaire des arbres, et ne peut, en aucun cas, être décontextualisée du reste des composantes de son avis⁶ ni du projet qui lui a été soumis. La protection et la conservation de la nature en ville constitue l'une de ses préoccupations majeures, comme en témoignent absolument tous ses travaux (voir aussi son mémorandum à ce sujet)⁷.

³ [Le patrimoine néoclassique en RBC - Évaluation patrimoniale et recommandations pour une future campagne de protection raisonnée - SYNTHÈSE 0.pdf \(crms.brussels\)](#)

⁴ Voir 3 propositions de protection : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/692/BXL30117_692_PROT_Barricades_site.pdf
https://crms.brussels/sites/default/files/avis/692/BXL30047_692_PROT_Quartier_Beguinage_Site.pdf
https://crms.brussels/sites/default/files/avis/692/BXL30118_692_PROT_Rue_Coppens_Site_ensemble.pdf

⁵ Voir avis CRMS : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/707/BXL30015_707_PUN_Place_Liberte.pdf

⁶ Voir avis CRMS : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/707/BXL30015_707_PUN_Place_Liberte.pdf

⁷ Voir aussi axe 4 « Nature en Ville » de son mémorandum : https://crms.brussels/sites/default/files/2024-01/Memorandum_2024_FR.pdf

La transition vers la ville de demain offre pourtant des opportunités pour l'amélioration des paysages urbains historiques, en conservant leur valeur patrimoniale et à condition de renoncer à des projets ponctuels et non coordonnés, où la *tabula rasa* fera tout disparaître. Plutôt que des refontes complètes, des entretiens réguliers et adéquats voire des campagnes de restauration, y compris du patrimoine vert, assorties d'ajustements subtils auront un impact moindre du point de vue du coût environnemental et des nuisances de chantier et pourront tout aussi bien répondre aux enjeux d'usage, notamment la mobilité douce et apaisée comme la verdurisation, tout en contribuant à la lisibilité, à la continuité et à l'esthétique de l'espace public et de la ville.

En outre, la conservation ou le recours aux matériaux traditionnels nobles, notamment dans les nouveaux aménagements, constitue une démarche « vertueuse » du point de vue environnemental. Les formules éprouvées dans les aménagements verts (alignements d'arbres, composition paysagère, palette végétale, ...) constituent également une riche source d'inspiration et de réponse aux enjeux actuels de durabilité, d'environnement et de qualité de vie, surtout à l'heure du dérèglement climatique. Pour la plupart, les espaces verts historiques ont été conçus pour du long terme et dès lors, dans une approche durable avant la lettre. En outre, ils soutiennent et renforcent les formes urbaines qui constituent, également, des éléments structurants et durables de la ville.

Il devient donc urgent que la voirie et l'espace public soient reconnus à leur juste valeur comme composante fondamentale du paysage urbain et comme ressource essentielle pour répondre aux défis environnementaux, bref comme patrimoine.

Dans les quartiers à valeur patrimoniale, sur la base de règles et de prescriptions spécifiques, il faut mieux inscrire les projets d'aménagement ou de transformation dans le respect des compositions paysagères et urbanistiques, selon une approche fondée sur les qualités de l'existant⁸.

Bordeaux a réussi à implanter intelligemment un nouveau réseau de tram dans un centre urbain classé « patrimoine mondial de l'UNESCO ». Copenhague est une ville exemplaire en matière d'infrastructures cyclables sans dénaturer pour autant le caractère historique des espaces publics de son cœur historique. Le centre de Ljubljana (ville Capitale verte de l'Europe en 2016) a été piétonnisé en utilisant systématiquement des matériaux de sol naturels. La Ville de Paris entend faire évoluer la Place de la Concorde en mettant au centre de ses préoccupations la valorisation patrimoniale des éléments qui la constituent (fontaines, obélisque, lampadaires, balustrades, bordures, etc) tout en adaptant la place aux enjeux climatiques.



Place de la Bourse – Bordeaux – L'arrêt du tram a été réalisé en accord avec les architectes des Bâtiments de France et du secteur sauvegardé pour préserver la perspective, limiter l'impact visuel de l'arrêt de tram et préserver la cohérence du lieu.

⁸ voir aussi [CRMS - Patrimoine, voirie et paysage urbain.pdf](#)

Pourquoi à Bruxelles envisage-t-on systématiquement l'adaptation des paysages urbains historiques à la transition environnementale dont la mobilité en passant par la tabula rasa ?

Il est désormais acquis de privilégier la rénovation plutôt que la démolition des bâtiments. Cette démarche, durable et positive, devrait s'étendre à l'espace public et aux voiries, et à leurs plantations, *a fortiori* lorsqu'elles se distinguent sur le plan patrimonial. Il est essentiel dans les espaces emblématiques, qu'ils fassent ou non l'objet de mesures de protection, de concilier au mieux exigences normatives et protection du patrimoine. L'objectif d'améliorer la mobilité et l'accessibilité peut se traduire par des aménagements soignés, sur mesure, et à la hauteur des qualités intrinsèques des espaces dans lesquels ils s'inscrivent.

La CRMS tire une sonnette d'alarme. Nos paysages urbains historiques bruxellois sont en danger. La reconnaissance patrimoniale de l'espace public ne se limite pas à de belles intentions qui restent sur papier, comme dans le nouveau Manuel des Espaces Publics ou le projet de Good living si, dans les faits et sur le terrain, on poursuit avec des opérations de tabula rasa...

La Commission rappelle que seuls 13 espaces publics bénéficient de mesures de protection (classement ou sauvegarde) dans le Pentagone et qu'aujourd'hui même ceux-là sont en danger, ou sur le point de disparaître, ... La démolition de la Place de la Liberté est déjà à l'agenda.

Liens utiles

1. Mémoire 2024-2029 de la CRMS

[Memorandum 2024 FR.pdf \(crms.brussels\)](#)

2. Le paysage urbain néoclassique à Bruxelles Pentagone – « Un patrimoine urbanistique remarquable dans la ville contemporaine »

[T SCHLESSER Paysage-urbain-neoclassique Etude CRMS 2019.pdf](#)

3. Reconnaître la voirie comme patrimoine, un atout pour l'identité de la ville et une ressource pour l'avenir dans le cadre des défis du développement durable

[CRMS - Patrimoine, voirie et paysage urbain.pdf](#)